DÉPARTEMENT
DU
VAL-DE-MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

2022	21
REQUISITION POLICE ADMINISTRATIVE Transport de corps	

VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Réception Préfecture

094-219400686-20221215
ARR22P2163 ETC 021
Date transmission : 15 DEC 2022
Date réception 15 DEC 2022

Secrétariat Général

Le Maire de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2212-2, L 2215-1 et L 2223-38

Vu le code de la Santé Publique,
Vu l'article 124 du Règlement Sanitaire Départemental du Val de Marne,

CONSIDERANT le constat du décès de **Monsieur Pascal Georges GAUTHIER,** survenu le **14 décembre 2022 au 14 avenue de l'Alma à Saint Maur des Fossés**

CONSIDERANT l'urgence sanitaire et la nécessité d'assurer le maintien de la salubrité publique dans lieux et de l'environnement proche du lieu de décès

ARRETE

ARTICLE I : Requiert les moyens en personne et en matériel dont dispose l'entreprise OGF dans le cadre du SIFUREP pour exécuter la mission de Transport de corps avant mise en bière et/ou Transport de corps avec mise en bière immédiate au vu du certificat médical vers la chambre funéraire du groupe SIFUREP.

ARTICLE FINAL : Copie du présent arrêté sera affichée en Mairie, publiée au recueil des actes administratifs et adressée à :

- Madame, la Préfète du Val de Marne,
- Monsieur le Commissaire de police ou son représentant,
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale,
- Les fonctionnaires concernés par son exécution.

Le présent arrêté peut faire l'objet :
- d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de MELUN, 43, rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 - 77008 Melun Cedex - Téléphone : 01 60 56 66 30 - Télécopie : 01 60 56 66 10,ou par Télérecours Citoyen (https://citoyens.telerecours.fr) dans un délai maximal de deux mois, à compter de la notification de la présente, conformément aux articles R.421-1 et R421-2 du Code de justice administrative ;
- d'un recours gracieux formulé auprès de Monsieur le Maire – Hôtel de Ville – Place Charles de Gaulle – 94107 Saint-Maur-des-Fossés cedex. Un tel recours gracieux emporte des effets de droits et la suspension du délai de recours contentieux dans des conditions conformes aux règles de la procédure contentieuse administrative.

Certification exécutoire

Fait en Mairie de Saint-Maur-des-Fossés,
Le 15 DEC 2022
LE MAIRE,

Sylvain BERRIOS

MAIRIE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSES 94100

Début d'affichage le ... 15 DEC 2022

Service : DGS
Domaine : Police Administrative – funéraire
Nomenclature :

Hôtel de Ville
Téléphone : 01 45 11 65 65
Courriel : nouscontacter@mairie-saint-maur.com

Toute correspondance doit être adressée à
***Monsieur le Maire de Saint-Maur** - Hôtel de Ville - 94107 SAINT MAUR DES FOSSES CEDEX*